

MAIRIE D'AIGNAN
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 24 Novembre 2021 à 20 Heures 30.

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 24 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : Mmes SARNIGUET Chantal CALLAC Marie-Pierre TOUJA Noémie
MM AURENSAN Michel BARATAULT Philippe BARNADAS Mathieu GARROS Marc
LAGARDE Michel

Etaient absents et excusés : Mme DALY Géraldine ayant donné procuration à Mme CALLAC Marie-Pierre – Mme PESQUIDOUX Valérie ayant donné procuration à M. GARROS Marc - M. DARBAS Jean-Yves ayant donné procuration à Mme SARNIGUET Chantal – M. CHANUT Michel ayant donné procuration à M. PÉRÈS Gérard – M. GARCIA Grégory ayant donné procuration à M. BARATAULT Philippe –

Était absent : M. LETELLIER Patrick.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021 qui appelle diverses observations.

Monsieur Marc GARROS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Michel LAGARDE indique qu'il n'approuve pas le dernier procès-verbal car il ne reflète pas en totalité les remarques émises en questions diverses au sujet du problème d'effectif à la caserne des sapeurs-pompiers. Il regrette que le dernier agent recruté ne souhaite pas être sapeur-pompier volontaire. Il aurait souhaité une réunion de la commission personnel lors du recrutement et indique qu'il démissionnera de ladite commission tout en ne remettant pas en cause le rôle du premier magistrat de la commune.

Monsieur Philippe BARATAULT évoque le problème des interventions en journée et des renforts demandés auprès des autres centres de secours.

Monsieur le Maire dit que le rôle d'un élu n'est pas d'obliger un agent à agir contre sa volonté, que le centre de secours comprend 30 personnels et sera bientôt renforcé par le recrutement de deux infirmières.

Il ajoute que sa volonté était, en ce qui concerne l'agent technique de mettre fin au contrat précaire qu'il avait obtenu lors du précédent mandat.

Monsieur le Maire souhaite que tous les élus s'expriment sur le sujet et divers échanges suivent.

Madame Noémie TOUJA rappelle que par le passé deux sapeurs-pompiers avaient posé candidature pour un emploi, en vain.

MM BARNADAS, BARATAULT et LAGARDE votent contre le PV du 27 octobre et M. AURENSAN s'abstient car absent à cette réunion.

ORDRE DU JOUR :
Demande de logement
Convention occupation ancienne salle technologie
Subvention réfection façades
Révision des loyers
Changement délégué CA du collège
Bail presbytère
Questions diverses

Demande de logement

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la demande de logement de Monsieur Julien PALACIO qui souhaite louer l'appartement de l'école, situé 4 avenue du Docteur Dousset à compter du 1^{er} décembre 2021.

Monsieur le Maire propose de retenir cette candidature moyennant un loyer mensuel de 379 € 82 et le versement d'une caution du même montant.

L'assemblée donne son accord.

Convention occupation ancienne salle technologie

Monsieur le Maire explique que Madame Alice MURRAY, domiciliée Impasse des Ecoles à Aignan, recherche dans le cadre de son entreprise de commerce de lingerie en ligne « Big Boutique », un local pour entreposer sa marchandise durant 6 mois.

Monsieur le Maire propose de lui louer une salle située dans les préfabriqués, avenue du Docteur Dousset, pour un loyer mensuel de 100 euros toutes charges comprises. Cette location sera effective du 1^{er} décembre 2021 au 31 mai 2022.

Interrogée au sujet de la désaffectation de cet espace, Madame Chantal SARNIGUET précise avoir été en contact avec la responsable chargée du Patrimoine au Conseil Départemental qui lui a indiqué que le dossier était en cours et avait été transmis aux services de la Préfecture.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Subvention réfection façades

Monsieur le Maire donne lecture des conditions d'attribution de subvention pour la réfection des façades des habitations et propose de les reconduire pour l'année 2022 selon les mêmes critères :

○ **Crépis ordinaires, peinture**

Taux : 20 % du montant des travaux HT

Plafond de la subvention ----- 600 euros

○ **Pierres, Colombages**

Taux : 30 % du montant des travaux HT

Plafond de la subvention ----- 1200 euros

○ **Façade caractéristique**

Taux : 50 % du montant des travaux HT

Plafond de la subvention ----- 1500 euros

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Révision des loyers

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser le prix des différents loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers connu aux dates d'échéances et de comptabiliser la hausse aux locataires concernés.

La révision est donc calculée de la manière suivante :

- à compter du 1^{er} janvier 2022 : Loyer mensuel X Variation annuelle de la moyenne associée du 2^{ème} trimestre 2021 (0,42 %).

- à compter du 1^{er} septembre 2022 : La Poste : Loyer mensuel X Variation annuelle de la moyenne associée du 4^{ème} trimestre 2021 (non paru à ce jour).

Accord à l'unanimité.

Changement délégué CA du collège

Monsieur le Maire rappelle qu'il est membre titulaire au conseil d'administration du collège et Mmes CALLAC et SARNIGUET suppléantes. Du fait de son élection Mme Chantal SARNIGUET représente maintenant le département. Aussi il propose de nommer Mme Valérie PESQUIDOUX nouvelle suppléante.

Avis favorable.

Bail presbytère

Monsieur le Maire propose de prolonger de 3 mois le loyer à 300 €uros charges comprises, accordé en séance du 18 août dernier jusqu'au 1^{er} mars 2022.

Les membres du conseil donnent leur accord.

Questions diverses

• Poste

Une réunion de la commission bâtiments sera programmée afin d'examiner les devis des entreprises sollicitées pour la rénovation de la toiture de la poste.

• Collectif

Question de M. BARNADAS : Monsieur le Maire a-t-il rencontré ce collectif « les racines de Naoucrots ». Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le collectif lors de sa création en présence de M. Druillet de l'ONF et de M. GARROS Marc, Adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et une heures 15 minutes

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 30 novembre 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 30 novembre 2021

Le Maire,
Gérard PÉRÈS

